

**ECOLE ÉLÉMENTAIRE
D'APPLICATION
LA TRÉMOUILLE**
Informations rentrée

18, bd de la Trémouille
Tel. : 03.80.73.18.35
E. mail : 0211351E@ac-dijon.fr

L'équipe éducative vous souhaite une bonne rentrée et une bonne année scolaire !

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous des informations de début d'année à lire avec attention.

- Je vous remercie de bien vouloir compléter, ou actualiser avec précision, les rubriques des fiches de renseignements ou d'autorisation de droit à l'image qui vous seront distribuées le 1 septembre par les enseignants.

Elles doivent être retournées à l'école le plus rapidement possible, au plus tard **vendredi 5 septembre 2025 dernier délai**.

REGLEMENT DE L'ECOLE

Merci d'en prendre connaissance en cliquant sur ce lien : <https://ele-dijon-tremouille-21.ec.ac-dijon.fr/wp-content/uploads/sites/105/RE-modifie-couleur-17-10-2024.pdf>

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Direction: Mme Salmain-Normand

| CP | CE1 | CE1/CE2 | CM1/CM2 | CM1/CM2 | CP/CE2 | UEEA |
|--------------------------|----------|----------------------------|--------------------------------|-----------------------------|----------------------------|-------------|
| Mme THOMAS Mme DUBUET | M. PETOT | Mme JAILLARD Mme DUBUET | M. CARPENTIER Mme PAQUELIER | M FEMENIAS Mme PAQUELIER | M GENIAUX Mme PAQUELIER | Mme JANVIER |

RASED : Réseau d'Aide et de Soutien aux Élèves en Difficulté (RASED) et scolarisation des élèves handicapés

Enseignante spécialisée : Mme PONSOT : 03.80.73.30.55
Psychologue scolaire : Mme LOTTIER : 03.80.46.45.51
Référente pour le handicap : Mme JANEY 07.86.06.16.77
ou 07 68 65 45 75

HORAIRES : L'accueil des élèves se fait uniquement rue Prud'hon aux horaires suivants :

8:40 (ouverture des portes)/8:50 (montée en classe)
13:40 (ouverture des portes)/13:50 (montée en classe)
Les enfants se rangent à l'endroit assigné à leur classe.
Fin des classes : 11:50 le matin et 16:05 l'après-midi

Nous vous demandons de bien vouloir respecter ces horaires (tout enfant arrivant en retard perturbe le bon déroulement du dispositif). Pour la sécurité des élèves, **il est interdit de garer les véhicules sur les trottoirs**. Attention, **aucun service de garde n'est assuré par les enseignants à la sortie des classes**, en cas de retard des parents, les enfants resteront seuls ou devront se rendre au Centre de loisirs périscolaire s'ils sont inscrits.

→ **Les enfants malades ne peuvent être accueillis à l'école. Il n'est pas possible de demander une dispense de récréation pour un enfant.**

→ **L'école est obligatoire ; toute absence doit être justifiée en appelant ou en envoyant un courriel à l'école le jour même, en justifiant dans le cahier de correspondance de votre enfant.**

D'avance, nous vous remercions.

ACCUEIL DES ENFANTS EN DEHORS DU TEMPS SCOLAIRE

⇒ **Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)** encadrées par les enseignants de 16h05 à 16h50 (aide aux élèves, activités liées au projet d'école); par petits groupes déterminés par l'équipe pédagogique. Ces activités sont soumises à l'accord des parents.

⇒ **Accueil périscolaire** géré par la Ville de Dijon

Le centre de loisirs est ouvert dans les locaux de l'école, les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 7 h00 à 8 h35 et de 16 h50 à 19 h00; le mercredi midi de 11h45 à 12h30.

Pour l'inscription, s'adresser à **l'adjoint éducatif responsable du centre de loisirs**

M. Philippe CHARMANDRE au Tél: **06.82.83.07.28** (notez bien ce numéro dans votre agenda ou téléphone).

⇒ **Activités Péri-Educatives (APE)** encadrées par des animateurs de la Ville de Dijon de 16h05 à 16h50, sur inscription.

⇒ Un dispositif de **garde en pause méridienne** est prévu le mercredi de 11h45 à 12h30 et les autres jours de 11h45 à 12h30 **ou** de 13h15 à 13h50.

⇒ **Restauration scolaire** : un dossier d'inscription doit être constitué en ligne sur le site myDijon. **Inscription obligatoire sur le site pour cantine, TAP, périscolaire selon les modalités données par les services de la mairie.**

REUNION D'INFORMATIONs AUX PARENTS D'ELEVES

Une réunion d'informations vous permettra d'avoir de plus amples détails sur la vie scolaire de votre enfant.

M. Petot
Mme Thomas , M. Geniaux (CP)

Jeudi 4 septembre 2025, 18:00

Mme Jaillard, M. Geniaux (CE2)

Mardi 9 septembre 2025, 18:00

M. Femenias
Mardi 16 septembre 2025, 17:45

M. Carpentier
Jeudi 18 septembre 2025, 17:45

ÉLECTION DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES

Les élections des représentants de parents d'élèves auront lieu le **vendredi 10 octobre 2025**.

Une réunion d'informations se tiendra le **lundi 8 septembre 2025 à 18:00** (tous les parents qui souhaitent y participer sont cordialement invités)

FOURNITURES , ASSURANCES ET APPELS A COTISATIONS COOPERATIVES SCOLAIRES

L'école fait le choix de fournir beaucoup de matériel. Chaque enseignant peut éventuellement vous fait parvenir une petite liste de fournitures. Pour toute sortie hors de l'école, une assurance couvrant les risques subis par votre enfant est obligatoire (assurance responsabilité civile et individuelle accident).

→ Merci de nous fournir **une attestation de votre assureur ou de souscrire à celle proposée au moment de la rentrée.**

→ **L'appel à cotisation pour alimenter la coopérative scolaire se trouve dans le cahier de liaison de votre enfant.**

AMÉNAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE ET CONGÉS SCOLAIRES

Le temps scolaire est de 24h hebdomadaire pour les élèves (27h pour les enseignants), l'école fonctionne les lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi. **ATTENTION : les dates des congés scolaires sont celles de la zone A (voir calendrier ci-après).**

| | ZONE A | ZONE B | ZONE C |
|-----------------------------|---|---|---|
| | Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers | Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg | Crétail, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles |
| Prérentrée des enseignants | Vendredi 29 août 2025 | | |
| Rentrée scolaire des élèves | Reprise des cours : lundi 1 ^{er} septembre 2025 | | |
| Vacances de la Toussaint | Fin des cours : samedi 18 octobre 2025 Reprise des cours : lundi 3 novembre 2025 | | |
| Vacances de Noël | Fin des cours : samedi 20 décembre 2025 Reprise des cours : lundi 5 janvier 2026 | | |
| Vacances d'hiver | Fin des cours : samedi 7 février 2026 Reprise des cours : lundi 23 février 2026 | Fin des cours : samedi 14 février 2026 Reprise des cours : lundi 2 mars 2026 | Fin des cours : samedi 21 février 2026 Reprise des cours : lundi 9 mars 2026 |
| Vacances de printemps | Fin des cours : samedi 4 avril 2026 Reprise des cours : lundi 20 avril 2026 | Fin des cours : samedi 11 avril 2026 Reprise des cours : lundi 27 avril 2026 | Fin des cours : samedi 18 avril 2026 Reprise des cours : lundi 4 mai 2026 |
| Vacances d'été | Fin des cours : samedi 4 juillet 2026 | | |

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.
Les classes vaqueront le vendredi 15 mai 2026 et le samedi 16 mai 2026.

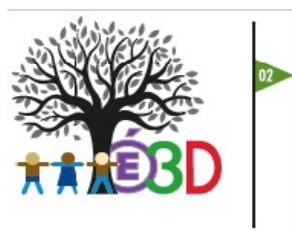
MENJ - Décembre 2022

Nous vous rappelons que votre enfant est soumis à l'**obligation scolaire**, c'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir noter ces dates et programmer vos propres congés en fonction de celles-ci. **Une autorisation exceptionnelle doit être demandée pour des vacances pendant le temps scolaire (formulaire à demander à la directrice et également disponible sur le site de l'école, rubrique informations, documents à l'usage des parents.)**

<http://ele-dijon-tremouille-21.ec.ac-dijon.fr/wp-content/uploads/sites/105/Demande-autorisation-absence-exceptionnelle-Eleve-30-10-2018-WORD.pdf>

Par ailleurs, en cours d'année, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse ou de téléphone (domicile et travail) afin que nous puissions vous joindre en cas de nécessité.

LABELLISATION E3D



L'EEA Trémouille est labellisée « Ecole en Démarche de Développement Durable » niveau 3

Ce label, décerné pour 5 ans, permet de reconnaître un engagement autour des deux volets du développement durable, qui fédère les élèves, les enseignants, les parents, les personnels techniques, les collectivités territoriales et partenaires institutionnels. Le premier volet éducatif permet de sensibiliser des futurs citoyens au développement durable. Le second, plus concret, inscrit les établissements scolaires dans une démarche pérenne de développement durable.

Le conseil d'élèves joue un rôle essentiel dans la sensibilisation au développement durable. **Les représentants des classes** sont élus chaque année durant la même semaine que les représentants de parents. Ils participent à des réunions.

PEDAGOGIE, DIVERS

→ l'école met en place le programme PHARE (programme de prévention du harcèlement à l'école).

→ de nouveaux programmes entrent en vigueur à la rentrée en mathématiques et en français.

→ nouveauté : EVAR (éveil à la vie affective et relationnelle).

→ évaluation d'école en juin 2026. Plus d'informations seront données lors du premier conseil d'école et au printemps 2026, vous serez sollicités pour répondre à une enquête.

Très belle année scolaire à votre enfant et vous même !

